

DECISION
Exercice du droit de préemption urbain
par délégation de la commune de Morigny-Champigny (91)
pour le bien cadastré section E n°28

N° 1800054
Réf. DIA n° 17/76

Le Directeur général,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de justice administrative,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France modifié par le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 puis par le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la loi modifiée numéro 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000,

Vu le schéma directeur de la région Ile-de-France approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Morigny-Champigny, approuvé le 27 septembre 2012 et son projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu le Programme pluriannuel d'intervention, arrêté par le Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France le 15 septembre 2016,

PREFECTURE
D'ILE-DE-FRANCE
15 MARS 2018
POLE MOYENS
ET MUTUALISATIONS

W

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Morigny-Champigny en date du 25 juin 1999 instaurant le droit de préemption urbain, notamment sur les zones U,

Vu la délibération du 28 novembre 2017 n° B17-5-4 du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France approuvant la convention cadre entre la commune de Morigny-Champigny et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du 14 décembre 2017 n° 2017-12-11 du Conseil municipal de la ville de Morigny-Champigny approuvant la convention cadre entre la Commune et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu la convention d'intervention foncière conclue le 29 décembre 2017 entre la commune de Morigny-Champigny et l'EPFIF délimitant plusieurs périmètres d'intervention avec l'objectif de réalisation d'opérations comprenant 35 logements à l'hectare, dont 30% de logements sociaux,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Louis-Arnauld LAMBERT notaire à Etampes, en application des articles L. 213.2 et R. 213.5 du Code de l'urbanisme, reçue le 30 décembre 2017 en Mairie de Morigny-Champigny, informant Monsieur le Maire de l'intention des Consorts WUATIER de céder un terrain nu, cadastré section E n°28, occupé par Monsieur David MARECHAL, moyennant le prix de soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-neuf euros (79 349 €), en ce compris la commission due par le Propriétaire à l'Etude de Me Louis-Arnauld LAMBERT, notaire, d'un montant de 4 959,31€ TTC.

Vu la délibération n° 2017-04-03 du Conseil municipal de Morigny-Champigny du 28 avril 2017 donnant à Monsieur le Maire compétence pour déléguer le droit de préemption,

Vu la décision du Maire en date du 12 février 2018, portant délégation à l'EPFIF l'exercice du droit de préemption pour le bien cadastré section E n° 28, appartenant aux Consorts WUATIER, conformément à la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en Mairie le 30 décembre 2017,

Vu le règlement intérieur institutionnel adopté par le Conseil d'administration de l'EPFIF le 8 octobre 2015 déléguant à son Directeur Général l'exercice du droit de préemption,

Vu la demande de pièces complémentaires effectuée le 15 février 2018 et leur réception le 19 février 2018,

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 19 février 2018,

Considérant les obligations induites par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain en date du 13 décembre 2000, en matière de logement social,

Considérant les orientations du schéma directeur de la région Ile-de-France notamment en faveur de la densification du tissu urbain, en privilégiant les développements urbains dans les « dents creuses »,

Considérant les objectifs visant à accueillir de nouveaux habitants en développant une offre diversifiée de logements tout en portant une vigilance extrême au choix de localisation des projets, en continuité directe avec l'urbanisation, exposés dans le PADD du PLU de Morigny-Champigny,

Considérant le plan de zonage et le règlement du PLU classant la parcelle précitée en zone UE au PLU,

CN

18/02/2018
R. 213.5
M. 213.5

Considérant l'emplacement réservé inscrit au PLU pour la réalisation sur la parcelle citée ci-dessus d'équipements permettant de répondre aux besoins à venir des nouveaux habitants,

Considérant l'obligation de la commune de Morigny-Champigny de production d'au moins 145 logements sociaux sur la période 2017-2019, fixée par la Préfète de l'Essonne par lettre du 20 décembre 2017,

Considérant que le Programme pluriannuel d'intervention, arrêté par le Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France le 15 septembre 2016, fixe pour objectif prioritaire à l'EPFIF de contribuer à accélérer et augmenter la production de logements et en particulier de logements sociaux, notamment dans les communes carencées,

Considérant que le PADD visé ci-dessus exprime les objectifs de la Ville de favoriser la création de nouveaux logements et d'équipements afin de répondre aux besoins des habitants les plus jeunes et les plus anciens et celui d'évolution démographique raisonnable,

Considérant le programme de la convention d'intervention foncière entre la ville de Morigny-Champigny et l'EPFIF visant à réaliser dans le secteur « Monceaux », où se situe le bien objet de la DIA mentionnée ci-dessus, un programme de logements comportant 35 logements à l'hectare dont au minimum 30% de logements sociaux,

Considérant que le bien objet de la DIA permettrait de réaliser un projet de logements répondant à ces objectifs,

Considérant que ce type de projet tendant à densifier le tissu urbain nécessite une maîtrise foncière préalable,

Considérant que la réalisation de ce projet, pour répondre aux besoins de nouveaux habitants et créer de nouveaux logements, présente un intérêt général au sens de l'article L 210-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'acquisition du bien est indispensable pour la réalisation de ce projet de logements, incluant une part de logements sociaux,

Décide :

Article 1 :

D'acquérir aux prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner le bien constitué par la parcelle située à Morigny-Champigny cadastrée section E n°28, soit au prix de soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-neuf euros (79 349 €), en ce compris la commission due par le Propriétaire à l'Etude de Me Louis-Arnauld LAMBERT, notaire, d'un montant de 4 959.31€ TTC.

Ce prix s'entendant de l'immeuble tel que précisé dans la DIA, ses annexes et les documents reçus le 19 février 2018.

Article 2 :

La présente décision est notifiée à Monsieur le Préfet de Paris et d'Ile-de-France.

PRÉFETURE
D'ILE-DE-FRANCE

10000000

10000000

Article 3 :

La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec accusé de réception ou par voie d'huissier à/aux :

- Consorts WUATIER, en tant que propriétaires (voir note jointe pour les adresses),
- Maître Louis-Arnaud LAMBERT, 3, rue Louis Moreau à Etampes (91150), notaire en tant que notaire et mandataire de la vente,
- Monsieur David, Roger, Maurice MARECHAL, 10 Impasse du Clos Bailly à Arpajon (91290) et Madame Lucie, Janine, Raymonde MARECHAL, 17 rue Aristide Briand à Luisant (28600) en leur qualité d'acquéreur évincé.

Article 4 :

La présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie de Morigny-Champigny.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage en Mairie devant le Tribunal administratif de Versailles.

Elle peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'EPFIF. En cas de rejet du recours gracieux par l'EPFIF, la présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant la notification du rejet devant le Tribunal administratif de Versailles.

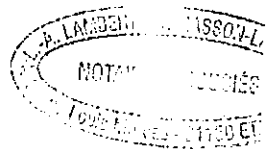
L'absence de réponse de l'EPFIF dans un délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux équivaut à un rejet du recours.

Fait à Paris, le 15 mars 2018



Gilles BOUVELOT
Directeur Général

RECEVU
15 MARS 2018
Mairie de Morigny-Champigny



VENDEURS

1 et 2°) Monsieur Philippe Abel Alexandre **QUARTIER**, retraité, et Madame Monique Marie Jeanne Andrée **VIOSSAT**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à L'HAY LES ROSES (94240) 34 rue du Hameau.

Monsieur est né à FAVEROLLES (02600) le 19 janvier 1931,

Madame est née à ORLEANS (45000) le 15 juillet 1936.

Mariés à la mairie de ORLEANS (45000) le 9 avril 1960 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître GOURBIL, notaire à ORLEANS, le 2 avril 1960.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

3°) Madame Pascaline Alberte **RASOAMANANA**, retraitée, demeurant à GUEUX (51390) 9 allée des Fleurs.

Née à MAJUNGA (MADAGASCAR), le 14 avril 1939.

Veuve de Monsieur Michel Jean René **DRAVIGNY** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

4°) Madame Nicole Marie Hélène Françoise **VIOSSAT**, retraitée, demeurant à ORLEANS (45000) 1 place du Val.

Née à ORLEANS (45000) le 4 décembre 1937.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

5 et 6°) Monsieur Bernard Marie Joseph Gaston **VIOSSAT**, professeur de faculté honoraire, et Madame Vincente Jean Marie Josèphe **LAURENT**, maître de conférence à la retraite, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75012) 4 B rue de Lyon.

Monsieur est né à ORLEANS (45000) le 12 décembre 1939,

Madame est née à CASTELNAU-DE-MEDOC (33480) le 27 décembre 1941.

Mariés à la mairie de SAINT-SEURIN DE CADOURNE (33180) le 18 septembre 1964 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude ROBINE, notaire à BORDEAUX, le 18 septembre 1964.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

7 et 8°) Monsieur Philippe Marie Charles Maurice **VIOSSAT**, retraité, et Madame Sylviane Marie Lucette Charlotte **VIOTTE**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à CHERBOURG (50100) 29 rue François Lavieille.

Monsieur est né à ORLEANS (45000) le 4 août 1941,

Madame est née à SAINT-GERVAIS-LA-FORET (41350) le 9 mai 1947.

Mariés à la mairie de BESANCON (25000) le 31 octobre 1968 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître GOURBIL, notaire à ORLEANS, le 28 septembre 1968.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

PRESTATION
D'INFORMATION

15 12 13 213

15 12 13 213

9 et 10°) Monsieur Jacques Marie Jean Christian **VIOSSAT**, retraité, et Madame Colette Annick **KOLBERT**, secrétaire commerciale, son épouse, demeurant ensemble à JAINVILLOTTE (88300) 2 rue du Haut.

Monsieur est né à ORLEANS (45000) le 11 juillet 1946,

Madame est née à ETRECHY (18800) le 25 septembre 1950.

Mariés à la mairie de NERONDES (18350) le 10 juillet 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

11 et 12°) Monsieur Patrice Gilbert **BUYENS**, journaliste, et Madame Annick Danièle Gilberte **VERBRAEKEL**, professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à VILLENEUVE SUR AUVERS (91580) 17 rue des Hautes Bruyères Mesnil Racoin.

Monsieur est né à ENGHEN-LES-BAINS (95880) le 8 juin 1951,

Madame est née à ETAMPES (91150) le 19 mars 1951.

Mariés à la mairie de MORIGNY CHAMPIGNY (91150) le 10 mars 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

13 et 14°) Monsieur Jean Marie Emile Philippe **VIOSSAT**, Médecin, et Madame Geneviève Marie Claire **TANNIERES**, sculpteur, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75012) 18 rue Beccaria.

Monsieur est né à ORLEANS (45000) le 19 juin 1951,

Madame est née à ORLEANS (45000) le 15 juin 1949.

Mariés à la mairie de CORDON (74700) le 23 août 1974 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Louis PEYTAVIN, notaire à ORLEANS, le 3 août 1974.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

15 et 16°) Monsieur Dominique Marie Roger Paul **QUARTIER**, professeur d'EPS, et Madame Catherine Louise Madeleine **SOUTY**, professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à RUNGIS (94150) 55 petite voie des Fontaines.

Monsieur est né à PARIS (75015) le 27 avril 1961,

Madame est née à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 15 février 1961.

Mariés à la mairie de L'HAY LES ROSES (94240) le 22 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

17°) Monsieur Claude Louis **CARDOT**, oenologue, demeurant à JONCHERY SUR VESLE (51140) 8 place Sarrette.

Né à SAINTE-MENEHOULD (51800) le 15 décembre 1961.

Divorcé de Madame Carine Charlotte Juliette **DRAVIGNY** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de REIMS (51100) le 12 mars 2014, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

18 JUIN 2015
REIMS
CLAUDE CARDOT

Résident au sens de la réglementation fiscale.

18°) Madame Béatrice Marie Thérèse Nicole **QUARTIER**, professeur des écoles, demeurant à RUNGIS (94150) 34 avenue Lucien Grelinger.

Née à PARIS (75015) le 31 mars 1963.

Divorcée de Monsieur Hervé Daniel **LELEU** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de CRETEIL (94000) le 28 octobre 2004, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

19°) Monsieur Gaëtan Michel Pascal **DRAVIGNY**, informaticien, demeurant à SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU (44860) 4 route de Pontigne.

Né à STRASBOURG (67000) le 6 octobre 1965.

Divorcé de Madame Nadia Marie **RABREAU** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MEAUX le 23 octobre 2001, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

20 et 21°) Monsieur Patrick Marie Paul **NORMAND**, Directeur général, et Madame Piali **DUTTA**, sans profession, son épouse, demeurant à MILANO (20123) (ITALIE) via San Maurilio 23,

Monsieur est né à VERSAILLES (78000) le 20 octobre 1965,

Madame est née à DELHI (INDE) le 10 novembre 1969.

Mariés à la mairie de RAMBOUILLET (78120) le 10 juillet 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Non résidents au sens de la réglementation fiscale.

Madame DUTTA Propriétaire pour 1/71^{ème}.

22°) Monsieur Thierry Daniel Philippe **PINART**, cadre de banque, époux en secondes nocces de Madame Maryline Geneviève **TORTUEL**, demeurant à PARIS (75017) 13 avenue Saint Mallarne.

Né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 24 février 1966.

Marié à la mairie de PARIS (75012) le 27 septembre 1997 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître DUPONT-CARIOT, notaire à PARIS, le 10 septembre 1997.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Comme étant veuf en premières nocces de Madame Marie-Pascale Emmanuelle VIOSSAT.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

23 et 24°) Monsieur Jérôme Marie François **REBOUL**, Application Manager, et Madame Marie-Aude Jeanne Béatrice **QUARTIER**, Ingénieur Télécom, son épouse, demeurant ensemble à RUNGIS (94150) 39 rue du Tourneau.

Monsieur est né à LE PETIT-QUEVILLY (76140) le 12 décembre 1966,

Madame est née à PARIS (75015) le 22 mai 1966.

Mariés à la mairie de AUXY (45340) le 25 mai 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

25°) Madame Nadia Marie **RABREAU**, encadrant technique d'insertion, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE DU LIGNERON (85670) La grande taillée.

15 MARS 2013
101 DEYERS
C. L. LIGNERON

Née à LE BLANC-MESNIL (93150) le 28 septembre 1967.

Divorcée de Monsieur Gaëtan Michel Pascal **DRAVIGNY** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de MEAUX le 23 octobre 2001, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

26 et 27°) Monsieur Bertrand Pierre Michel **PIETTRE**, Directeur de département, et Madame Fabienne Marie Laurence **VIOSSAT**, Enseignante, son épouse, demeurant ensemble à BOIS LE ROI (77590) 24 rue Gustave Baudoin.

Monsieur est né à CAMBRAI (59400) le 11 janvier 1968,

Madame est née à PARIS (75012) le 19 avril 1968.

Mariés à la mairie de PARIS (75012) le 26 janvier 1991 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BEAUCHAIS, notaire à ARGENTEUIL, le 11 janvier 1991.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

28°) Madame Anne Marie Odile **NORMAND**, cadre de gestion, épouse de Monsieur Didier Gilbert **PAULY**, demeurant à LE BOUSCAT (33110) 27 rue Max Coyne.

Née à VERSAILLES (78000) le 26 janvier 1968.

Mariée à la mairie de BORDEAUX (33000) le 2 septembre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

29 et 30°) Monsieur Stéphane Paul Rodolphe **LOYA**, cadre de banque, et Madame Claire Marie Jeanne Elisabeth **NORMAND**, cadre, son épouse, demeurant ensemble à CHAVILLE (92370) 2 avenue de Sully.

Monsieur est né à PARIS (75010) le 13 juin 1969,

Madame est née à COLMAR (68000) le 24 octobre 1971.

Mariés à la mairie de RAMBOUILLET (78120) le 31 août 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

31°) Monsieur Loïc Marie Jean Charles **VIOSSAT**, analyste financier, époux de Madame Inga Iourievna **OSKOLKOVNA**, demeurant à ASNIERES SUR SEINE (92600) 97 rue du Chateau.

Né à TREVES (ALLEMAGNE) le 19 septembre 1969.

Marié à la mairie de PARIS (75015) le 17 mars 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

32 et 33°) Monsieur Eric Guy Emmanuel **LEFEBVRE**, administrateur des affaires maritimes, et Madame Marie-Hélène Claudine Antoinette **VIOSSAT**, sans profession, son épouse demeurant à LA VALETTE-DU-VAR (83160) 225 avenue Gabriel Péri.

Monsieur est né à REUTLINGEN (ALLEMAGNE) le 25 septembre 1970,

Madame est née à ORLEANS (45000) le 22 septembre 1974.

Mariés à la mairie de PARIS (75005) le 22 juin 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

PCU
ET MON
1000000

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

34 et 35°) Monsieur Arnaud Michel Marcel **MATHIS**, contrôleur financier, et Madame Ségolène Marie Anne **VISSAT**, cadre bancaire, son épouse, demeurant ensemble à REIMS (51100) 22 rue Dieu Lumière.

Monsieur est né à CHATENAY-MALABRY (92290) le 30 octobre 1970,

Madame est née à PARIS (75012) le 22 août 1970.

Mariés à la mairie de PARIS (75012) le 15 octobre 1993 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre FERRANDES, notaire à PARIS, le 13 octobre 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

36°) Madame Sabine Marie Geneviève **QUARTIER**, comptable, demeurant à RUNGIS (94150) 14 Allée de l'Aulnaie des Maillets.

Née à L'HAY-LES-ROSES (94240) le 3 janvier 1971.

Divorcée de Monsieur Stanislas René Henri **SALAUZE** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de VERSAILLES (78000) le 12 avril 2013, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

37°) Monsieur Christophe Marie Gabriel **VISSAT**, chef de projet en informatique, époux en secondes nocces de Madame Laure Elisabeth Christine **GERARDIN**, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 150 Promenade du Verger.

Né à LAXOU (54520) le 22 mai 1971.

Marié à la mairie de PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 12 octobre 2013 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Valérie GAREYTE, notaire à VENDOME (41100), le 21 mai 2013.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Comme étant divorcé en premières nocces de Madame Angélique Claire Marguerite **LAFFINEUR**, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 26 octobre 2009.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

38°) Madame Angélique Claire Marguerite **LAFFINEUR**, Avocat, demeurant à PARIS (75005) 52 boulevard Saint Marcel.

Née à MAUBEUGE (59600) le 12 avril 1973.

Divorcée de Monsieur Christophe Marie Gabriel **VISSAT** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS le 26 octobre 2009, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

39 et 40°) Monsieur Loïc Noël Marie Yvon **GIRARD**, Militaire, et Madame Sophie Marie Madeleine Thérèse **VISSAT**, Mère au foyer, son épouse, demeurant ensemble à ANGOULEME (16000) 50 rue de Bellat.

Monsieur est né à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) le 3 mai 1972,

Madame est née à LAXOU (54520) le 22 mai 1971.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

15 OCT 2013

Mariés à la mairie de PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) le 22 juin 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé MOREL d'ARLEUX, notaire à PARIS, le 24 mai 1996.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

41°) Madame Christine Marie Thérèse Georgette **VISSAT**, assistante juridique, épouse de Monsieur Eric Michel Maurice **LEGER**, demeurant à BRETIGNY (21490) 12 impasse de la Cerisaie.

Née à BOURGES (18000) le 11 octobre 1972.

Mariée à la mairie de DIJON (21000) le 7 mai 2011 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON (21000), le 11 mars 2011.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

42°) Madame Soizick Marie Véronique **VISSAT**, pharmacien, épouse de Monsieur Jean-Marc Pierre Alexandre Marie **POULAIN**, demeurant à L'ISLE JOURDAIN (32600) 24 rue Charles Bacqué.

Née à SAINT-MANDE (94160) le 11 février 1973.

Mariée à la mairie de BESSET (09500) le 19 juin 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

43 et 44°) Monsieur Stéphane Michel **NOGATCHEWSKY**, Directeur stratégie industrielle, et Madame Gwenaëlle Marie-Thérèse **VISSAT**, Maître de conférence, son épouse, demeurant ensemble à ASNIERES SUR SEINE (92600) 9 rue Parmentier.

Monsieur est né à LOURDES (65100) le 23 février 1973,

Madame est née à PARIS (75012) le 12 février 1974.

Mariés à la mairie de PARIS (75012) le 28 septembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

45°) Monsieur Nicolas Robert **BUYENS**, Responsable d'agence, époux de Madame Fanny Cécile **BALLEUX**, demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE (78640) 6 rue d'Ile de France.

Né à ETAMPES (91150) le 30 août 1973.

Marié à la mairie de TRIEL SUR SEINE (78510) le 3 mai 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

46°) Monsieur Emmanuel Marie Paul Martin **VISSAT**, chargé d'études, époux de Madame Anne-Laure Claire **COCUSSE**, demeurant à HAUTEVILLE LES DIJON (21121) 16 rue du Puits de clos.

Né à BOURGES (18000) le 7 mars 1975.

Marié à la mairie de HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) le 31 octobre 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.

101 11 13

01/11/2015 10

Résident au sens de la réglementation fiscale.

47°) Mademoiselle Armelle Marie Isabelle **NORMAND**, enseignante, demeurant à LIBOURNE (33500) 2 impasse Jules Simon.

Née à VERSAILLES (78000) le 7 octobre 1975.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

48°) Monsieur Cyrille Michel Guillaume Emmanuel **VIOSSAT**, consultant, époux de Madame Mouna Marina **DAYA**, demeurant à LONDRES (ROYAUME-UNI) 20 Rope St.

Né à PARIS (75013) le 17 janvier 1976.

Marié à la mairie de PARIS (75016) le 8 juillet 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Non résident au sens de la réglementation fiscale.

49°) Monsieur Yannick Pierre Marie Briac **VIOSSAT**, enseignant, époux de Madame Romina **BOARINI**, demeurant à PARIS (75018) 14 rue Cavalotti.

Né à PARIS (75013) le 10 mars 1977.

Marié à TREVIGNANO ROMANO (Province de Rome) (Italie), le 12 juillet 2008

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

50°) Mademoiselle Anne-Laure Claire Marie **QUARTIER**, Contrôleur de gestion, demeurant à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009) 9 rue de Vintimille.

Née à VITRY-SUR-SEINE (94400) le 14 juin 1986.

Célibataire.

Soumise à un pacte civil de solidarité avec Monsieur Dusko **MARINKOVIC** suivant acte enregistré par Maître Alexandra **ETASSE** notaire à PARIS 17^{ème}, le 20 juin 2016.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

51°) Monsieur Jean-Baptiste Guy Philippe **QUARTIER**, Ingénieur Commercial, demeurant à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) 181 rue Lecourbe.

Né à CLAMART (92190) le 6 mai 1988.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

52°) Monsieur Johan Christian Philippe **LELEU**, entrepreneur, demeurant à RUNGIS (94150) 34 avenue Lucien Grelinger.

Né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 21 novembre 1988.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

53°) Monsieur Raphaël Benoît Hadrien **VIOSSAT**, demeurant à PARIS (75012) 18 rue Beccaria.

Né à PARIS (75013) le 8 août 1989.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

54°) Madame Lucile Marie Odile Monique **LELEU**, infirmière, épouse de Monsieur Rodolphe Jean Louis Marie **GACOUGNOLLE**, demeurant à RUNGIS (94150) 34 avenue Lucien Grelinger.
Née à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 16 juin 1990.
Mariée à la mairie de MASSY (91300) le 28 mai 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

55°) Madame Morgane Marie **QUARTIER**, Manipulatrice en radiologie médicale, épouse de Monsieur Félix Benjamin Pierre **LUBINEAU-BIGOT**, demeurant à WISSOUS (91320) 13 avenue des Ecoles.
Née à CLAMART (92190) le 20 janvier 1991.
Mariée à la mairie de RUNGIS (94150) le 29 août 2015 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

56°) Monsieur Charles Pierre Bernard Arnaud **PINART**, demeurant à PARIS (75017) 13 avenue Saint Mallarmé.
Né à PARIS (75012) le 6 mars 1992.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

57°) Mademoiselle Marie-Domitille Bernadette **PIETTRE**, demeurant à BOIS LE ROI (77590) 24 rue Gustave Baudoin.
Née à YAOUNDE (CAMEROUN) le 11 février 1993.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

58°) Mademoiselle Valentine Mathilde Zélie **CARDOT**, demeurant à JONCHERY SUR VESLE (51140) 8 place Sarrette.
Née à REIMS (51100) le 4 mars 1993.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

59°) Monsieur Geoffroy Marie Thibault **REBOUL**, Etudiant, demeurant à RUNGIS (94150) 39 rue du Tourneau.
Né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 25 octobre 1993.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

60°) Monsieur Julien Michel Hervé **LELEU**, étudiant, demeurant à RUNGIS (94150) 34 avenue Lucien Grelinger.
Né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 14 juillet 1994.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.

RECEVUE
PAR LE SERVICE

15/10/2016

RECEVUE
PAR LE SERVICE

De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

61°) Monsieur Charles Jean Michel **CARDOT**, demeurant à JONCHERY SUR VESLE (51140) 8 place Sarrette.
Né à REIMS (51100) le 20 juillet 1994.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

62°) Monsieur Etienne François, Marie **PIETTRE**, demeurant à BOIS LE ROI (77590) 24 rue Gustave Baudoin.
Né à WELLINGTON (ROYAUME-UNI) le 10 novembre 1994.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

63°) Monsieur Louis Emmanuel Jean Bertrand **MATHIS**, demeurant à REIMS (51100) 22 rue Dieu Lumière.
Né à PARIS (75013) le 25 décembre 1994.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

64°) Mademoiselle Nolwenn Giuseppina Pascaline **DRAVIGNY**, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE DU LIGNERON (85670) La grande taillée.
Née à IVRY-SUR-SEINE (94200) le 31 août 1995.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

65°) Monsieur Jean-Côme Pierre Marie **PIETTRE**, demeurant à BOIS LE ROI (77590) 24 rue Gustave Baudouin.
Né à PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE) le 23 février 1996.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

66°) Monsieur Guilhem Marie Thibault **REBOUL**, Etudiant, demeurant à RUNGIS (94150) 39 rue du Tourneau.
Né à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 14 mars 1996.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

67°) Monsieur Marc Louis Gabriel **NORMAND**, demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 78 rue de l'Amiral Mouchez.
Né à HONG KONG (CHINE) le 12 mars 1996.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.

RECEVU
LE 10/03/2000
PAR
M. LE MAIRE
M. LE VICE-MAIRE
M. LE 1ER ADJ. M. LE 2E ADJ.
M. LE 3E ADJ.
M. LE 4E ADJ.
M. LE 5E ADJ.
M. LE 6E ADJ.
M. LE 7E ADJ.
M. LE 8E ADJ.
M. LE 9E ADJ.
M. LE 10E ADJ.
M. LE 11E ADJ.
M. LE 12E ADJ.
M. LE 13E ADJ.
M. LE 14E ADJ.
M. LE 15E ADJ.
M. LE 16E ADJ.
M. LE 17E ADJ.
M. LE 18E ADJ.
M. LE 19E ADJ.
M. LE 20E ADJ.
M. LE 21E ADJ.
M. LE 22E ADJ.
M. LE 23E ADJ.
M. LE 24E ADJ.
M. LE 25E ADJ.
M. LE 26E ADJ.
M. LE 27E ADJ.
M. LE 28E ADJ.
M. LE 29E ADJ.
M. LE 30E ADJ.
M. LE 31E ADJ.
M. LE 32E ADJ.
M. LE 33E ADJ.
M. LE 34E ADJ.
M. LE 35E ADJ.
M. LE 36E ADJ.
M. LE 37E ADJ.
M. LE 38E ADJ.
M. LE 39E ADJ.
M. LE 40E ADJ.
M. LE 41E ADJ.
M. LE 42E ADJ.
M. LE 43E ADJ.
M. LE 44E ADJ.
M. LE 45E ADJ.
M. LE 46E ADJ.
M. LE 47E ADJ.
M. LE 48E ADJ.
M. LE 49E ADJ.
M. LE 50E ADJ.
M. LE 51E ADJ.
M. LE 52E ADJ.
M. LE 53E ADJ.
M. LE 54E ADJ.
M. LE 55E ADJ.
M. LE 56E ADJ.
M. LE 57E ADJ.
M. LE 58E ADJ.
M. LE 59E ADJ.
M. LE 60E ADJ.
M. LE 61E ADJ.
M. LE 62E ADJ.
M. LE 63E ADJ.
M. LE 64E ADJ.
M. LE 65E ADJ.
M. LE 66E ADJ.
M. LE 67E ADJ.
M. LE 68E ADJ.
M. LE 69E ADJ.
M. LE 70E ADJ.
M. LE 71E ADJ.
M. LE 72E ADJ.
M. LE 73E ADJ.
M. LE 74E ADJ.
M. LE 75E ADJ.
M. LE 76E ADJ.
M. LE 77E ADJ.
M. LE 78E ADJ.
M. LE 79E ADJ.
M. LE 80E ADJ.
M. LE 81E ADJ.
M. LE 82E ADJ.
M. LE 83E ADJ.
M. LE 84E ADJ.
M. LE 85E ADJ.
M. LE 86E ADJ.
M. LE 87E ADJ.
M. LE 88E ADJ.
M. LE 89E ADJ.
M. LE 90E ADJ.
M. LE 91E ADJ.
M. LE 92E ADJ.
M. LE 93E ADJ.
M. LE 94E ADJ.
M. LE 95E ADJ.
M. LE 96E ADJ.
M. LE 97E ADJ.
M. LE 98E ADJ.
M. LE 99E ADJ.
M. LE 100E ADJ.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

68°) Madame Carine Charlotte Juliette **DRAVIGNY**, psychologue, demeurant à JONCHERY SUR VESLE (51140) 8 place Sarrette.

Née à LANNION (22300) le 28 février 1964.

Divorcée de Monsieur Claude Louis **CARDOT** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de REIMS (51100) le 12 mars 2014, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

69°) Mademoiselle Sandrine Laure Lucette Renée **BUISSON**, assistante, demeurant à RUNGIS (94150) 5 rue du Bout du Pavé.

Née à CLICHY (92110) le 7 avril 1975.

Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 9 juin 2011 avec Monsieur Hervé Daniel **LELEU**, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de VILLEJUIF le 9 juin 2011.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Répartition du prix

Le prix revient à chacun des vendeurs à hauteur des 4/284èmes

Sauf à :

Mme Pascaline **DRAVIGNY** à hauteur des 4/484èmes en pleine propriété et des 4/484èmes en usufruit valeur 30 %

Chacun de Gaëtan et Carine **DRAVIGNY** à hauteur des 4/484èmes en pleine propriété et des 2/484èmes en nue-propriété valeur 70 %

Chacun de Patrick, Anne, Claire et Armelle **NORMAND** à hauteur des 5/284èmes

Chacun de Julien, Lucile et Johan **LELEU** à hauteur des 5/284èmes

Mme Sandrine **BUISSON** à hauteur de 1/284^{ème}

COPIE
DU
18/03/2015

18/03/2015

COPIE
ET
ETAT/CALCUL